



Compte Rendu du Bureau du Comité d'Entreprise Européen

Dates des réunions du Bureau pour l'année 2018 / 2019

23	Janvier	Bruxelles	Réalisée
20	Février	Paris	Réalisée
20	Mars	Bruxelles	Réalisée
17	Avril	Reporté au 3 Mai à Bruxelles	Réalisée
23	Mai	Paris	Réalisée
20	Juin	Reporté au 27 Juin à Paris	Réalisée
11	Juillet	Bruxelles	Réalisée
29	Août	Bruxelles	Réalisée
19	Septembre	Bruxelles	Réalisée
24	Octobre	Paris	Non réalisée
21	Novembre	Bruxelles	Réalisée
19	Décembre	Paris	Réalisée
16	Janvier 2019	Bruxelles	

19 décembre 2018 - Paris

Présents :

Sébastien Gendre
David Mungo
Yvan Sandre

Excusés :

Virginie Joveneau
Fatima Belhachemi

Invités :

Nicolas Barnoud
Sicts



1	TRÉSORERIE.....	3
2	PROTOCOLE D'ACCORDS EUROPÉEN	3
3	RÉUNION PLÉNIÈRE DU MOIS DE JANVIER 2019	3
4	ECONOCOM FRANCE	3
5	SITE WEB DU COEE	4
6	DEMANDES DES REPRÉSENTANTS DES SALARIÉS BELGES	4
7	RENOUVELLEMENT DU MATÉRIEL DES REPRÉSENTANTS EUROPÉENS	4
8	MISE À JOUR DES PROCHAINES DATES DE RÉUNION DU BUREAU	5
9	RELEVÉ DES DÉCISIONS.....	5

Rappel des prérogatives du bureau, tel que l'accord en vigueur le stipule

« Les membres du Bureau peuvent pour des raisons pratiques recevoir ou être reçus par la présidence du CoEE. Le Secrétaire devra faire un compte rendu afin d'en informer les membres.

Aussi, le Bureau a pour but de pouvoir se réunir très vite afin d'analyser une situation, d'en faire part aux membres de toute modification à l'instance sociale européenne. La nécessité est jugée impérativement par l'ensemble des membres du COEE.

Le Bureau ne peut jamais engager le comité sans concertation des Membres Représentants des Travailleurs au Comité d'Entreprise Européen Econocom. »



1 TRÉSORERIE

Au cours de la réunion exceptionnelle, qui s'est réalisée entre le Bureau et la direction le 5 décembre 2018 à Paris, une demande de versement de budget avait été effectuée. La Direction a ainsi procédé au versement du budget prévu au Protocole d'accord et pour un montant de 15 Ke.

Néanmoins, et malgré le versement du budget, le Comité d'Entreprise fonctionne toujours au minimum et notamment il n'est toujours pas possible de réunir les Membres dans le cadre d'un séminaire.

Lors de la prochaine réunion du Bureau, le Trésorier et le Trésorier adjoint procéderont à la numérisation des justificatifs de dépense et organiseront l'archivage des documents.

2 PROTOCOLE D'ACCORDS EUROPÉEN

Le Bureau poursuit son travail de préparation des amendements aux protocoles d'accord. Les accords en vigueur qui régissent le fonctionnement de l'instance Social sont de bonne qualité. Néanmoins, la Direction a souhaité en revoir les modalités et à ce titre, de nouvelles propositions seront débattues lors de la pré réunion plénière. Les propositions vous seront envoyées très prochainement par voie de messagerie.

3 RÉUNION PLÉNIÈRE DU MOIS DE JANVIER 2019

Comme précédemment indiquée, la prochaine réunion plénière se réalisera à Barcelone à la fin du mois de janvier. Les dates et l'organisation exactes seront communiquées très prochainement.

Dans le cadre de cette organisation, le Bureau a contacté les différents prestataires qui doivent intervenir notamment pour assurer les missions d'interprétariat ou encore d'hébergement et de transport. À ce titre, le Bureau a réceptionné les propositions commerciales et va les transmettre à la direction, très prochainement. (Voir document d'organisation joint au présent compte rendu).

4 ECONOCOM FRANCE

Le Bureau a pris connaissance de la réorganisation juridique que l'Entreprise envisage en France et qui a été annoncé lors du CE local du 13 décembre 2018. **Econocom Osiatis Ingénierie** ne subira pas d'évolution à court terme.

La société **Econocom Osiatis France** est amenée à disparaître, au profit de deux nouvelles structures dans lesquelles seront repartis les salariés et les activités :

- La B.U. **ICS**, et l'ensemble des salariés travaillant dans celle-ci, sera transférée dans la société **Econocom Business Continuité**.

- Les B.U. **IMS** et **CTSA**, et l'ensemble de leurs salariés ainsi que ceux des fonctions support, seront transférées dans la société **Econocom Infogérance Système**.

La formalisation de cette scission est prévue pour mars/avril 2019, et devrait être effective courant juin 2019.



5 SITE WEB DU COEE

Pour rappel, le site Internet vous permet de prendre connaissance de l'activité du Comité d'Entreprise Européen et ainsi met à disposition les différents comptes rendus et procès-verbaux.

Rappel du site internet du CoEE : <http://www.coe.eu>

6 DEMANDES DES REPRÉSENTANTS DES SALARIÉS BELGES

Certains Représentants des Travailleurs belges ont souhaités que le Bureau prenne contact avec la Direction du groupe Econocom afin de l'interroger concernant trois points. Ainsi, le Bureau a rencontré l'interlocuteur historique et représentant de la direction à ce jour, **Franck FANGUEIRO**, Directeur des Ressources humaines du groupe Econocom, au cours d'une réunion exceptionnelle le 5 décembre 2018 à Paris. Lors de cette réunion, les interrogations des Représentants des Travailleurs belges ont été formulées et les réponses ci-dessous ont été apportées de façon officielle.

- Les Représentants des travailleurs belges souhaitent savoir qui occupe la fonction de président du CoEE d'Econocom.

La Direction a indiqué ne pas encore avoir la réponse à cette question. Le nom du président sera communiqué à l'Organe Social Européen lors de la prochaine réunion plénière qui se réalisera à la fin du mois de janvier 2019.

- Les Représentants des travailleurs belges souhaitent que le bureau prenne contact avec le président du groupe Econocom afin d'évaluer si les rumeurs de cession de l'entité ICS française justifient des inquiétudes concernant les structures et les emplois des travailleurs belges.

La Direction a informé qu'une réorganisation juridique, concernant ICS France, est envisagée. Il est précisé que cette réorganisation n'impacte pas l'activité belge. Cette information a été confirmée lors de réunion de CE extraordinaire du 13 et 14 décembre 2018.

- Les Représentants des travailleurs belges font suite à la déclaration de Jean-Louis Bouchard, qui a indiqué lors d'une interview « qu'il fallait vendre des activités ». À ce titre, ils souhaitent en connaître les détails et conséquences.

La Direction a indiqué qu'il n'y a pas d'intention formelle d'une quelconque cession qui motiverait l'organisation d'une réunion exceptionnelle du CoEE. Ainsi les déclarations de Jean-Louis Bouchard, concernant de possibles cessions d'activité ou d'Entreprises, pourront être abordées lors de la prochaine réunion plénière qui se déroulera à la fin du mois de janvier.

7 RENOUELEMENT DU MATÉRIEL DES REPRÉSENTANTS EUROPÉENS

Les budgets versés par la direction ne permettent pas d'envisager de réaliser le plan de renouvellement. En conséquence, toutes les demandes sont temporisées.



8 MISE À JOUR DES PROCHAINES DATES DE RÉUNION DU BUREAU

Modification de la date de la prochaine date de réunion. Initialement programmé le 9, celle-ci est reporté au 16 janvier Bruxelles

- 16 janvier 2019 - Bruxelles
- 13 février 2019
- 13 mars 2019
- 10 avril 2019
- 15 mai 2019
- 12 juin 2019

9 RELEVÉ DES DÉCISIONS

Annexe 1 : Relevé de décisions/actions (mise à jour le 19 décembre 2018)

Rappel : Les Actions/Décisions closes sont conservées dans le tableau. Elles sont mises en exergues en « bleu et italique », au sein des comptes rendus.

Pour le Bureau.

David MUNGO

Secrétaire du **CoEE**

Conseil d'**E**ntreprise **E**uropéen

Econocom Group